



NOUVELLE SÉRIE Vol. 5, No 4 AVRIL 1974
Publié avec l'aide financière de l'UNESCO; paraît mensuellement

Point de vue

Deuxième session du Conseil d'administration du PNUE

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement vient de clore sa deuxième session à Nairobi, dont le PNUE a fait sa nouvelle demeure. On trouvera un aperçu des principales décisions du Conseil dans les pages du présent numéro du Bulletin, mais il serait vain de prétendre traduire par un résumé toute la portée de cet événement ou encore les progrès accomplis par le PNUE dans l'élaboration et la mise en œuvre de son programme depuis la première réunion du Conseil en juin de l'année passée.

Premier organisme des Nations Unies à établir son siège dans un pays en voie de développement, le PNUE est maintenant bien installé dans ses nouveaux quartiers. Bien que le transfert à Nairobi et le recrutement du personnel n'aient pas été tâches faciles, il a tout de même été possible de jeter les bases d'un nouveau programme d'ensemble de l'environnement. Des lacunes subsistent et des efforts restent à faire dans certains domaines, mais le programme est dynamique et souple.

Le Conseil d'administration a pu procéder à ses travaux sans éprouver les tensions qui s'étaient manifestées au cours de la première session et a montré que les sujets abordés et les questions critiques lui étaient familières. La session ayant été soigneusement préparée, le programme examiné a pu être adopté facilement avec quelques amendements mineurs.

Les délégués se sont à nouveau penchés sur le problème du fonctionnement du Fonds pour l'environnement, et particulièrement sur le problème sous-jacent, qui s'est posé à plusieurs reprises, de la répartition des compétences entre le Conseil et le Directeur exécutif.

L'accent a été mis avant tout sur le financement à accorder aux établissements humains, sur lequel les pays donateurs et récipiendaires se divisaient. Cette opposition va persister, car le compromis auquel on est finalement parvenu prévoit seulement une petite contribution à la charge du Fonds et renvoie la question à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le PNUE accomplit sa tâche dans un contexte mondial mouvant et troublé, et comme Maurice Strong, Directeur exécutif du PNUE, l'a fait remarquer: «L'écologie est en voie de passer du domaine général où les discussions s'étaient cantonnées jusqu'ici à la réalité impérieuse de problèmes très concrets qui sont porteurs de germes de conflit et de division entre les nations, et à l'intérieur de chacune d'elles.»

Certains de ces problèmes ont été abordés et examinés à Nairobi. On ne peut faire le compte de tous ceux qui se posent encore, mais des institutions internationales compétentes sont désormais en place. Les premières mesures relativement faciles à prendre ont été prises. Les pays participants sont maintenant à même de s'attaquer aux graves problèmes que l'avenir nous réserve.

Décisions prises par le Conseil d'administration du PNUE

La deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui s'est déroulée à Nairobi, au Kenya, du 11 au 22 mars 1974, a été marquée par l'adoption d'un vaste programme visant à assurer la pérennité de la nature, qu'il s'agisse de la faune et de la flore sauvages ou des ressources génétiques.

Les cinquante-huit Etats représentés ont passé en revue les activités présentes et futures du Programme pour l'environnement, fixé un ordre de priorité et approuvé les sommes inscrites au budget pour le Programme, dont 18 millions de dollars en 1974 et 20 millions en 1975 pour les activités prévues au Programme du fonds. Un million de dollars a été attribué au Programme de conservation pour 1974.

Le Programme de conservation

Le Programme de conservation souligne l'importance des objectifs suivants, déjà adoptés au cours de la première session. Il convient de mettre un accent particulier sur la protection des espèces animales et végétales menacées. Le Directeur exécutif doit prendre des mesures pour accélérer les procédures de ratification de la Convention de 1973 sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction, et promouvoir la conservation des espèces migratrices et autres qui ne sont pas suffisamment protégées par les conventions existantes.

En ce qui concerne la sauvegarde des écosystèmes, biomes et habitats aquatiques et terrestres, des efforts devront être entrepris pour élargir le réseau de parcs terrestres et marins et encourager l'étude des écosystèmes qu'ils abritent, en particulier les terres arides, les forêts, les zones humides et marines. Le Directeur exécutif est prié de promouvoir, en collaboration avec les organisations internationales intéressées, des études débouchant sur des mesures concrètes qui faciliteront l'exploration, la protection et la conservation de la nature dans les zones équatoriales humides.

Le maintien de la diversité des ressources génétiques doit être un des buts primordiaux du PNUE. A cet égard, la création d'un réseau de ressources génétiques et de banques génétiques revêt une importance spéciale.

Le Programme de conservation recouvre trois domaines distincts: a) espèces végétales et animales et espèces menacées; b) écosystèmes, sites naturels et échantillons (parcs et réserves); c) ressources génétiques. Dans ce domaine prioritaire, tout un nombre de projets, les uns en cours de réalisation, les autres à réaliser, est prévu.

a) Espèces végétales et animales et espèces menacées

Le PNUE a chargé l'IUCN - à laquelle on reconnaît une compétence particulière dans ce domaine parmi les organisations non gouvernementales - de fournir les services de secrétariat au titre de la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction.

Pour étayer la Convention, le PNUE examinera la possibilité de doter le dispositif existant de moyens accrus pour démasquer ceux qui exploitent illicitement la faune et la flore sauvages dans le commerce international.

Dates de la 12^e Assemblée générale

La 12^e Assemblée générale et la 13^e Réunion technique se dérouleront au Zaïre du 8 au 18 septembre 1975. De plus amples détails paraîtront ultérieurement, mais il est déjà prévu que la séance d'ouverture de l'Assemblée générale aura lieu le 8 septembre, les séances de la Réunion technique les 9, 10, 11, 15 et 17 septembre et celles de l'Assemblée générale les 17 (après-midi) et 18 septembre. Le Conseil exécutif ainsi que les commissions se réuniront dans les jours qui précéderont et suivront l'Assemblée générale. Trois jours seront consacrés en guise d'intermède à une excursion dans le Parc national de Virunga.

Un plan à long terme doit être mis sur pied pour procurer aux gouvernements des Etats membres, et pour les interpréter, des données sur l'utilisation de la faune et la flore sauvages, afin d'aider ces gouvernements à améliorer la gestion de la faune et de la flore sauvages comme sources de protéines et d'aliments et en vue d'activités économiques et de loisirs.

Une étude approfondie sera faite pour comparer la productivité et le rendement de la production du gibier avec la production animale domestique dans plusieurs écosystèmes et, en premier lieu, dans les terres arides.

b) *Ecosystèmes, sites naturels et échantillons*

Deux projets élaborés par l'UICN dans le but de promouvoir un réseau intégré de parcs nationaux et autres aires protégées en Afrique orientale et en Amérique centrale ont été approuvés (de plus amples détails sont donnés dans ce Bulletin).

Comme les aires protégées de la région ouest-africaine n'englobent qu'une fraction des différents écosystèmes de cette région, le Programme préconise une étude des régions de forêt humide, de haute montagne, de pseudo-steppe et de désert de savane, et demande que des contacts soient pris avec les autorités des différents pays en vue de créer des parcs nationaux. Parallèlement, on encouragera les administrations des aires situées dans des zones protégées contiguës à coopérer. Une réunion de travail sur les Etats concernés sera organisée par l'UICN qui en assurera également le service de secrétariat.

Pour permettre à chaque région d'avoir un programme complet de formation à l'intention du personnel des parcs, le Programme demande qu'il soit procédé à une évaluation de l'œuvre accomplie par les gouvernements, la FAO et d'autres organismes et que l'on élabore, pour un avenir durable, un programme régional de formation.

Les activités déjà en cours et les besoins concernant la formation aux techniques d'aménagement de la faune feront l'objet d'un résumé, qui fera également mention des priorités et besoins à long terme. Des experts seront convoqués pour définir un programme d'ensemble, et dans chaque région, des réunions techniques seront organisées, en tant que de besoin, pour élaborer et mettre au point le programme d'action.

Le projet 8 du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO (conservation des zones naturelles et du matériel génétique qu'elles contiennent) mérite qu'on lui accorde un soutien particulier, car il préconise, entre autres, la création d'un système mondial de réserves biologiques qui comprendrait des parcs, des zones contiguës, etc. Un comité d'experts fera le point de la situation et définira les critères et les moyens qui permettront de constituer un réseau de zones protégées et de réserves de la biosphère.

On accordera une attention particulière aux problèmes des zones contiguës à ces réserves, et notamment à la possibilité d'utiliser ces zones à des fins scientifiques. L'UICN partage avec l'UNESCO la responsabilité de ce projet. Le Programme fournira à l'UICN un appui financier pour lui permettre d'accroître son apport à la réalisation du projet MAB 8.

Il a été décidé d'accorder une aide à l'UICN et au WWF pour leur permettre d'organiser, au début de 1975, une conférence sur la création de parcs et de réserves océanographiques en Asie du Sud-Ouest, ainsi qu'en Afrique septentrionale et orientale, dont le Gouvernement de l'Iran sera l'hôte.

Le PNUE donnera également son appui à l'organisation, à Tokyo en mai 1975, d'une conférence internationale qui sera patronnée par le Centre japonais des parcs marins, l'organisme japonais de défense de l'environnement, l'Association japonaise des parcs nationaux et l'UICN, et qui tiendra compte des résultats de la première conférence réunie en Iran.

c) *Ressources génétiques*

Cultures: un soutien est accordé à la FAO pour ses activités relatives à la conservation des ressources génétiques d'espèces cultivées, visant, d'une part, à renforcer le travail de recherches sur les espèces menacées au Proche-Orient, en Ethiopie et en Amérique tropicale et, d'autre part, à étayer des activités de formation dans les domaines de l'exploration, de la conservation et de la documentation, notamment dans les pays en voie de développement.

Forêts: la FAO reçoit une assistance pour formuler les principes relatifs à la conservation des ressources génétiques forestières: peuplements naturels *in situ*, semences ou autres

Adhésion de l'Iran à l'UICN

Le mois dernier, le ministre des Affaires étrangères de l'Iran, S. Exc. Abbas Ali, a notifié au Directeur général l'adhésion de son pays aux Statuts de l'Union, ce qui porte le nombre des Etats membres de l'UICN à trente-six.

formes propagules, peuplements artificiels *ex situ*. Des contacts étroits seront maintenus entre l'UNESCO, l'Union internationale des instituts de recherches forestières et l'UICN.

Animaux: la FAO, en collaboration avec le PNUE, entreprendra une étude pilote sur la conservation des ressources génétiques animales, qui se divisera en deux parties: la première consiste en une étude préliminaire des races du monde entier, qu'il conviendrait de faire figurer dans l'«inventaire des ressources génétiques les plus menacées d'appauvrissement et de disparition», la deuxième est un programme d'action concrète visant à assurer la pérennité d'une race bovine exceptionnelle dans son habitat (la race «Kuri» du lac Tchad). Il s'agit dans cette deuxième partie de fournir un modèle applicable à la conservation d'autres races uniques des pays en voie de développement.

Micro-organismes: au cours d'une réunion patronnée par le PNUE, des savants et des représentants de la FAO, l'UNESCO, l'OMS, l'AIEA et l'ONUDI ont parlé des travaux que le PNUE devrait entreprendre dans le domaine des ressources génétiques microbiologiques: remplacement des engrais azotés artificiels par le rhizobium fixateur d'azote; emploi de micro-organismes pour le traitement des déchets et de l'eau; lutte microbiologique contre les insectes vecteurs.

Après avoir mis l'accent sur la priorité à accorder à la conservation de la nature, des espèces sauvages et des ressources génétiques, le Conseil:

- 1) a décidé de participer au financement de la Conférence-Exposition des Nations Unies sur les établissements humains, organisée en 1976 à Vancouver (Canada);
- 2) a recommandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de créer, au 1^{er} janvier 1975, une nouvelle fondation internationale en faveur de l'habitat (*Voluntary Habitat and Human Settlement Foundation*), et de doter celle-ci, pour quatre ans, d'une somme de 4 millions de dollars à prélever sur le Fonds du PNUE;
- 3) a créé un programme «Plan vigie» comprenant un dispositif de surveillance globale et de services d'information pour prévenir à temps les menaces qui pèsent sur l'environnement et permettre aux différents gouvernements d'avoir accès aux sources de connaissances, d'expériences et de techniques scientifiques les plus aptes à résoudre ces problèmes;
- 4) a lancé une campagne décisive pour arrêter l'avance des déserts et des régions arides, prévenir l'érosion et redonner aux régions arides leur fertilité, pour éviter que des tragédies analogues à celle du Sahel ne se répètent, ou pour en atténuer la portée;
- 5) a engagé la lutte contre les problèmes du milieu marin et de ses ressources biologiques, en prenant notamment des mesures concrètes à l'appui de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer;
- 6) a créé un fonds renouvelable de 100 000 dollars en faveur de l'information relative à l'environnement;
- 7) a prié le Directeur exécutif d'élaborer et de présenter, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des propositions pour la mise en œuvre d'une résolution de la dernière Assemblée générale demandant que les Etats, par groupe de deux ou plus, collaborent dans le domaine des ressources naturelles;
- 8) a décidé que le PNUE, grâce à la collaboration d'autres organismes des Nations Unies, accorde la priorité au «monitoring» des nucléides issus d'expériences nucléaires et fasse rapport au Conseil d'administration régulièrement;
- 9) a décidé de tenir sa troisième session à Nairobi du 6 au 21 février 1975;
- 10) a émis le vœu que l'Assemblée générale prenne acte de l'intention du Conseil d'administration d'élaborer une recommandation demandant la convocation d'une deuxième conférence des Nations Unies sur l'environnement.

Sommaire des projets communs du PNUE et le l'UICN

Le PNUE a contracté, avec l'UICN, des engagements fermes pour lui permettre d'exécuter les projets énumérés ci-dessous. La part la plus substantielle des fonds vient du PNUE, mais le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Office central suédois pour l'aide au développement (SIDA) et d'autres organismes accordent également leur appui aux différents projets.

1. Principes écologiques du développement des régions tropicales humides d'Afrique

Une conférence organisée par l'UICN à Caracas, du 20 au 22 février dernier, a permis de mettre au point des principes écologiques du développement économique des régions de forêts tropicales humides d'Amérique latine. La conférence a bénéficié de l'appui du PNUE, du WWF, du SIDA et était patronnée par la FAO, le PNUD, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et l'OEA (voir Bulletin 4 (12), p. 51).

2. Principes écologiques du développement des régions de forêts tropicales du Sud-Est asiatique

Une conférence se déroulera à Bandung, en Indonésie, du 28 au 31 mai prochain pour mettre au point des principes écologiques du développement dans les régions de forêts tropicales d'Asie. Le Gouvernement de l'Indonésie collabore avec l'UICN à la préparation et l'organisation de cette conférence qui bénéficiera de l'appui du PNUE, de l'UICN, du WWF et du SIDA et recevra très certainement le patronage de la FAO, du PNUD, de l'UNESCO et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Extrême-Orient (voir Bulletin 5 (2), p. 6).

3. Réseau intégré de parcs nationaux et de réserves en Afrique orientale

Lancé au début de janvier de cette année, ce projet a pour objectif d'évaluer le degré de protection dont jouissent, en Afrique orientale et dans d'autres pays africains, les écosystèmes caractéristiques des parcs et réserves existants et de désigner d'autres régions méritant d'être protégées. Une conférence est prévue pour la fin de 1974 et doit permettre aux représentants des administrations de parcs nationaux de la région, d'analyser les résultats de l'étude et de chercher des moyens pour passer à la phase de consultation et de coopération. M. Hugh Lamprey collabore à la réalisation de ce projet à titre de consultant (voir Bulletin 5 (2), p. 6).

4. Création d'un réseau intégré de parcs nationaux et de réserves en Amérique centrale

Une étude est en cours pour évaluer le degré de protection dont jouissent les écosystèmes caractéristiques et les valeurs culturelles de la région grâce au réseau existant de parcs et de réserves d'Amérique centrale et pour désigner d'autres régions méritant d'être protégées. Ce projet est élaboré en étroite collaboration avec la FAO et notamment ses programmes de gestion des terres sauvages et de défense de l'environnement. Une conférence se déroulera à San José (Costa Rica) lorsque les résultats de l'étude seront connus. Ce projet sera réalisé par le PNUE, l'UICN et le WWF en étroite collaboration avec la FAO, l'UNESCO (monuments et sites), le PNUD et le Rockefeller Brothers Fund.

5. Convention relative au commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction

Le PNUE a chargé l'UICN de fournir les services de secrétariat au titre de la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction. A l'heure actuelle, la Convention a été ratifiée par un seul Etat, les Etats-Unis d'Amérique, alors que dix ratifications sont nécessaires pour son entrée en vigueur. L'UICN, en collaboration avec ses membres et notamment ses Etats membres, intervient auprès des gouvernements pour qu'ils entreprennent les démarches nécessaires. Les Etats parties à la Convention seront convoqués à une conférence aussitôt après l'entrée en vigueur de la Convention.

6. Séminaire pilote consacré à la méthodologie de l'enseignement en matière d'environnement en Afrique orientale

L'UICN, en collaboration avec la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE), organise un séminaire pilote sur la méthodologie de l'enseignement en matière d'environnement en Afrique orientale. Ce projet est appuyé par le PNUE et est réalisé en collaboration avec l'UNESCO. Le séminaire se déroulera au Polytechnicum de Mombasa, au Kenya, dans des conditions d'application concrète, et réunira des enseignants éthiopiens, kényans, tanzaniens, ougandais et zambiens. On y étudiera les récents progrès accomplis dans les méthodes de l'enseignement en matière d'environnement, notamment les méthodes mises au point aux Etats-Unis dans le cadre de l'organisation TETE. Une réunion préparatoire a déjà eu lieu à Morges.

7. Elaboration d'une ligne politique, programmes d'enseignement en matière d'environnement et sensibilisation du public

Réalisé en étroite collaboration avec le PNUE, ce projet vise à élargir et améliorer les moyens existants d'information et d'éducation, de manière à inciter le public à réclamer et appuyer des campagnes de sauvegarde et de protection de l'environnement.

Activités du programme

Nouvel écologiste principal à l'UICN

Le Secrétariat de l'UICN à Morges accueille un nouveau collaborateur en la personne d'un des écologistes les plus connus de Grande-Bretagne, M. Duncan Poore, qui partagera avec M. Raymond Dasmann la responsabilité de ce qui, dans les activités de l'UICN, ressortit à l'écologie et plus particulièrement à la conservation de la végétation et de la flore. Il collaborera également aux activités relevant de l'éducation, ainsi que des politiques, du droit et de l'administration.

Avant de venir à l'UICN, M. Poore était directeur de l'office gouvernemental britannique de défense de la nature et de recherches écologiques, le *Nature Conservancy*. M. Poore a occupé ce poste de 1966 à 1973, date à laquelle cet office a été réorganisé pour faire place à deux organismes: le *Nature Conservancy Council* et l'Institut d'écologie terrestre.

Ancien de l'Université de Cambridge, promu avec une mention en botanique, M. Poore est docteur en écologie.

De 1959 à 1965, M. Poore a occupé la chaire de botanique de l'Université de Malaisie à Kuala Lumpur, où il exerça ensuite les fonctions de doyen de la Faculté des sciences et poursuivit ses recherches sur la dynamique interne de la forêt malaise diptérocarpe de basse altitude. Par la suite, il donna des cours d'écologie forestière à Oxford.

M. Poore a acquis une vaste expérience internationale grâce aux travaux qu'il a exécutés en Jordanie, à Chypre, en Irak, au Pakistan, dans le domaine de l'utilisation du sol. De formation classique, il a été traducteur de japonais de 1943 à 1945.

Objectifs du Groupe de la tortue marine

Les populations naturelles de tortues marines sont gravement menacées: l'homme empiète toujours plus sur les plages où elles se reproduisent et, d'autre part, on constate une demande accrue de produits dérivés des tortues, qu'il s'agisse de produits alimentaires ou de bibelots. Les élevages de tortues créés pour parer à ces menaces sont encore fortement tributaires des populations naturelles.

A sa réunion d'octobre dernier, la Commission du service de sauvegarde avait chargé les professeurs Carr et Harrison de faire le point en matière de conservation des tortues marines. Avec l'aide du Secrétariat, ils ont dressé une liste de quatre objectifs de sauvegarde sur lesquels le Groupe de spécialistes de la tortue marine axera à l'avenir les activités de sauvegarde de la tortue marine: 1) mesures positives de protection des zones naturelles de reproduction des tortues (plages et zones analogues de l'intérieur); 2) coordination internationale des mesures de protection en faveur des populations jeunes et adultes en mer; 3) contrôle de l'exploitation des tortues et de leurs produits dérivés à des fins commerciales, et 4) campagnes d'information à tous les niveaux.

Etude des parcs nationaux d'Europe occidentale

Depuis l'automne dernier, une étude est en cours sur les parcs nationaux et les aires naturelles protégées d'Europe occidentale. L'UICN et le WWF ont chargé un groupe d'experts de mener à bien cette étude qui, on l'espère, contribuera à apporter des améliorations d'ordre quantitatif et qualitatif à ce patrimoine protégé.

Le degré de protection des parcs et des réserves ainsi que la qualité de leur gestion varient considérablement, et les experts s'accordent à penser que, tant par le nombre d'aires protégées que par les soins et l'attention qui leur sont accordés, l'Europe occidentale ne satisfait pas aux normes à remplir pour participer à un système représentatif mondial de parcs nationaux et de réserves analogues. Dans de nombreux cas, le degré de protection et la qualité de la gestion sont bien inférieurs à ceux de pays dont les moyens financiers sont extrêmement limités.

Au cours d'une réunion qui s'est déroulée à Morges, le mois dernier, le groupe d'experts a relevé que onze des seize pays étudiés ont déjà offert leur collaboration et que quatre autres avaient manifesté leur intention d'offrir leur participation.

Le projet consiste en une étude comparative et analytique des parcs nationaux et aires naturelles protégées les plus représentatifs d'Europe occidentale afin d'en évaluer le statut présent, les structures administratives et la gestion effective. L'étude ne portera que sur les zones protégées naturelles (ou semi-naturelles) déjà existantes, dont la superficie dépasse 500 ha. Des exceptions pourront être faites dans le cas d'îles ou d'aires plus petites, mais d'un intérêt unique sur le plan européen.

Les éléments suivants retiendront l'attention du groupe d'experts:

- 1) Réseau actuel des aires naturelles protégées et sa représentativité des principaux écosystèmes européens;
- 2) Evaluation de l'efficacité de la protection de la nature. Facteurs menant à une conservation effective ou à son absence;
- 3) Examen et évaluation de la législation pertinente;
- 4) Examen des politiques relatives aux aires naturelles protégées et du concept de parc national dans les différents pays;
- 5) Le problème de la maîtrise foncière. Moyens d'exercer un contrôle sur le sol des aires protégées;
- 6) Etude des pressions exercées par le public: visiteurs, population locale, attitudes des autorités vis-à-vis de ces pressions, contrôle des usages par le public;
- 7) Le problème de l'exploitation à l'intérieur des aires protégées;
- 8) Equipements pour le public; interprétation et éducation;
- 9) Parcs et réserves internationaux, coopération pour la protection et la gestion;
- 10) Formation du personnel;
- 11) Structures administratives;
- 12) Financement.

Ce groupe d'études comprend: M. Duncan Poore, Secrétaire de l'UICN, chef de l'étude et consultant sur le terrain; M. Kai Curry-Lindahl, consultant sur le terrain, membre de la CIPN (pour les aspects relatifs au statut de conservation); Sir Hugh Elliott, éditeur et consultant sur le terrain; M^{me} Françoise Burhenne-Guilmin, consultante pour les questions juridiques; M. W. Erz, consultant sur le terrain; M. Hanno Henke, consultant; M^{me} Paule Gryn-Ambroes, coordinatrice de l'étude et consultante sur le terrain. M. Peter Gay (Royaume-Uni) représentait le Conseil de l'Europe à la réunion du mois de mars.

Nouvelles ratifications de la Convention sur le patrimoine mondial

L'Irak et la Bulgarie ont, respectivement les 5 et 7 mars dernier, déposé auprès de l'UNESCO les instruments de ratification de la Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel mondial, et sont ainsi, après les Etats-Unis d'Amérique et la République arabe d'Egypte, les 3^e et 4^e Etats à prendre cette mesure.

Notes sur la conservation

Création d'un Centre de l'environnement à Nairobi

Au cours d'une réunion précédant l'ouverture de la session du Conseil d'administration à Nairobi, quelque cent cinquante représentants d'organisations non gouvernementales ont décidé de créer un Centre de l'environnement des organisations non gouvernementales — centre permanent, indépendant et international à la fois — et de se constituer en un Congrès international permanent des organisations non gouvernementales à vocation écologique.

Ce Centre aura pour fonction de fournir un point de référence aux différentes organisations non gouvernementales à vocation écologique et de faciliter les contacts avec le PNUE, ainsi que les réalisations communes. Le Centre ne devra pas refléter ou promouvoir les idées de l'une des organisations en particulier. Le Directeur exécutif du PNUE a salué cette initiative à laquelle plusieurs organisations, ainsi que des particuliers, ont promis d'accorder leur concours, notamment financier.

Le Conseil de liaison pour la défense de l'environnement, qui avait été créé lors de la première Assemblée mondiale des organisations non gouvernementales de défense de l'environnement, a été mandaté pour mettre sur pied et diriger le Centre de Nairobi avec l'assistance des organisations non gouvernementales intéressées. L'UICN et le WWF siègent à ce Conseil.

La réunion dura quatre jours et demi, au cours desquels les débats, préparés à l'intérieur des groupes de travail, ont porté principalement sur l'examen des priorités du programme du PNUE.

Le groupe de travail sur les ressources et les écosystèmes naturels a notamment fait état, dans une recommandation, des conventions relatives au commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction, ainsi qu'au patrimoine culturel et naturel mondial. Relevant le peu d'empressement de la plupart des gouvernements à ratifier ces conventions, le groupe de travail presse les membres du Conseil d'administration «de prendre l'initiative et faire changer cet état de fait inacceptable en demandant à leurs gouvernements respectifs de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour signer et ratifier ces conventions sans retard».

Nouvelles adhésions à la Convention sur les zones humides

Cinq Etats ont déjà signé la Convention sur les zones humides d'importance internationale. L'Iran a été le premier Etat signataire, suivi de la Finlande, du Royaume-Uni, de l'URSS et de la Suisse.

Parmi ces cinq pays, seul le Royaume-Uni a désigné les zones humides devant figurer dans la liste. Aux termes de l'article 2 de la Convention, chaque partie contractante doit, au moment de la signature ou du dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion, désigner au moins une zone humide digne de figurer dans la liste.

Nouveau parc national au Brésil

Un décret présidentiel a récemment ordonné la création d'un nouveau parc national dans l'Amazonie. D'une surface d'environ un million d'hectares, le parc est situé dans la région de Itaituba, à environ 250 kilomètres au sud-ouest de Manaus.

BULLETIN UICN

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco. Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.